

PROJET DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 20 janvier 2025 à 18 h 00, SALLE DU CONSEIL

Nombre de conseillers : 15 - En exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 13 janvier 2025

Présents : 9

Votants : 11

***L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures,** les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.*

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Thierry PERROT, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Arlette DEVILLE,

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e) : Hugues MANESSE a donné pouvoir à Gisèle JEAN

Jean SOUCHAUD a donné pouvoir à Catherine PAPILLIER

Étaient absent(e)s : Armelle PAGEAUT, Lesley KOOLMAN

▷ **Ordre du jour :**

- ✓ Présentation de la proposition du nouveau site internet communal

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

FINANCES :

- ✓ Subvention DETR pour les travaux de la cuisine de la Maison des Loisirs
- ✓ Subvention ACTIV3
- ✓ Subvention festival d'été 2025
- ✓ Fonds de concours pour la restauration des registres de l'état civil
- ✓ Fonds de concours pour le spectacle du 1^{er} mai
- ✓ Fonds de concours pour le festival d'été
- ✓ Convention d'adhésion à l'Agence des Territoires 86
- ✓ Convention pour la refacturation de la formation SST avec la CCVG
- ✓ Approbation du rapport de la CLECT

PARTIE NON DÉLIBÉRATIVE :

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Conventions pour les locations au camping municipal
- ✓ Règlement intérieur du camping municipal

Approbation de l'ordre du jour par le conseil municipal à l'unanimité

Mme le Maire propose de rajouter la délibération suivante :

- ✓ Admission en non valeur

Début de la séance 18 h 00

Est élu(e) secrétaire de séance : Didier NIQUET

Approbation du compte rendu du conseil du 25 novembre 2024 à l'unanimité

Présentation de la proposition du nouveau site internet communal :

L'entreprise de Mila WEISSWEITER présente un projet à l'ensemble du conseil municipal

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX DE LA CUISINE DE LA MAISON DES LOISIRS

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ainsi que de subventions du département de la Vienne (ACTIV3).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Nature des Travaux	Entreprises	Prix HT	FINANCEMENT	MONTANT HT
Cuisine	GARCIA Eric	7084,52	ETAT DETR 30%	7104,80
Alarme incendie	LANNEAU Electricité	1411,40		
Fenêtres	MENUISERIE BRUNET	567,00		
Porte	MAISONNIER	139,70		
Peinture	NUANCES	498,00		
Electricité	LANNEAU Electricité	3760,34	DEPARTEMENT ACTIV3 50%	11841,33
Désembueur	SARL BOUTINEAU	3935,60		
Faïence	Ets DUDOGNON	1425,00	AUTOFINANCEMENT 20%	4736,53
Four	SERVI HOTEL	4296,00		
Extincteur	OXYGENE INCENDIE	215,10		
Bandes plâtre	ROSSARD Thierry	350,00		
TOTAL		23682,66		23682,66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la réalisation du projet présenté
- D'APPROUVER le plan de financement exposé
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et au Département de la Vienne mentionnés dans le plan de financement

SUBVENTION ACTIV 3 – TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire expose au conseil municipal la demande de subvention ACTIV3 au département en vue de soutenir les projets d'investissement sur le budget mairie.

Elle propose le plan de financement suivant :

NATURE	ENTREPRISES	PRIX HT	FINANCEMENT	MONTANT
Eclairage mairie et salle du conseil	LANNEAU Electricité	2 307,68 €	ACTIV 3 80,00%	3 499,71 €
Peintures salle du conseil	NUANCESUNIKALO	280,80 €		
Dalles plafond salle du conseil	Menuiseries BRUNET	1 786,16 €	AUTOFINANCEMENT (20%)	874,93 €
TOTAL		4 374,64 €		4 374,64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DECIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif 2025
- AUTORISE Mme le Maire à faire la demande de subvention auprès du département de la Vienne

SUBVENTION FESTIVAL D'ÉTÉ 2025

Madame le Maire expose au conseil municipal le programme du festival d'été 2025.

Elle propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	FINANCEMENT	MONTANT
CACHETS				
Bal Lurette - 11/07/2025	2 400,00 €	2 400,00 €	CCVG Aide au Projet Festival musique 20%	4 682,04 €
Flying Orkestar - 18/07/2025	2 200,00 €	2 200,00 €		
P'tit Coquelicot - 25/07/2025 (GUSO)	1 918,80 €	1 918,80 €		
Sans Voies - 01/08/2025	1 700,00 €	1 700,00 €		
Cariba y Amigos - 08/08/2025 (GUSO)	2 080,00 €	2 080,00 €		
Graines de sel - 15/08/2025	2 150,00 €	2 150,00 €		
Les Garde-Fous Nantais - 22/08/2025 (GUSO)	450,00 €	450,00 €		
Mathildika Music - 22/08/2025	600,00 €	600,00 €		
SONORISATION			DEPARTEMENT 4,27%	1 000,00 €
Sonorisation du 11/07/2025	600,00 €	600,00 €		
Sonorisation concerts 18/07 - 01/08 - 15/08 - 22/08	2 600,00 €	2 600,00 €		
Prestation son - 08/08/2025	600,00 €	600,00 €		
AUTRES			COMMUNE 75,73%	17 728,15 €
matériel sono et lampes	326,67 €	392,00 €		
SACEM	496,25 €	545,34 €		
repas	550,00 €	550,00 €		
personnel net + charges	2 052,56 €	2 052,56 €		
assurance du festival	521,00 €	521,00 €		
photocopies et flyers	707,41 €	848,89 €		
annonce publicitaire festival	800,00 €	880,00 €		
banderolles	268,00 €	321,60 €		
TOTAL	23 020,69 €	23 410,19 €		23 410,19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif annexe du camping 2025 compte 623
- AUTORISE Mme le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et du département.

DISPOSITIF D'AIDE A LA DIFFUSION CULTURELLE PROFESSIONNELLE OCCASIONNELLE DU DEPARTEMENT

Madame le Maire expose au conseil municipal le programme du festival d'été 2025.

Elle propose le plan de financement suivant pour la demande de subvention au département :

DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT
FLYING ORKESTAR - 18/07/2025	2 200,00 €	DEPARTEMENT 45,45 %	1 000,00 €
		CCVG 20%	440,00 €
		COMMUNE 34,55 %	760,00 €
TOTAL	2 200,00 €		2 200,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement

- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif annexe du camping 2025 compte 623
- AUTORISE Mme le Maire à faire la demande de subvention auprès du département

FONDS D'AIDE CULTUREL DE LA CCVG

Dans le cadre de la foire du 1^{er} mai, un spectacle gratuit en collaboration avec la MJC de L'Isle-Jourdain et dans le cadre du festival d'été, un concert gratuit, sont offerts à la population.

Madame le Maire propose de demander une subvention à la communauté de communes Vienne et Gartempe dont le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT TTC	FINANCEMENT	MONTANT
The Rocking Boy's - 04/07/2025	660,00 €	FONDS CULTURE CCVG 44.96 %	1 000,00 €
Un Verano Naranja - 01/05/2025	1 564,00 €	COMMUNE 55.04 %	1 224,00 €
TOTAL	2 224,00 €		2 224,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif de la mairie 2025 compte 623
- AUTORISE Mme le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Communauté de communes Vienne et Gartempe

FONDS PATRIMOINE DE LA CCVG POUR LA RESTAURATION DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL

Pour la réalisation d'une prestation de reliure et de restauration des registres naissances – mariages – décès 1831-1840, une demande d'aide au titre du fonds patrimonial de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe est possible.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT
Restauration registres anciens de l'état civil NMD 1831-1840	1 505.00 €	CCVG 50 %	752.50 €
		COMMUNE 50 %	752.50 €
TOTAL	1 505,00 €		1 505.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le tableau de financement
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif de la mairie 2025 compte 623
- AUTORISE Mme le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Communauté de communes Vienne et Gartempe

CONVENTION D'ADHÉSION A L'AGENCE DES TERRITOIRES 86

L'annexe à la convention d'adhésion à L'Agence des Territoires de la Vienne permet de définir le ou les services que la collectivité décide de retenir et engage les deux parties pour l'exécution et le paiement des prestations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la mise à jour de l'annexe
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CONVENTION DE LA REFACTURATION DE LA FORMATION SST AVEC LA CCVG

La convention de partenariat entre la communauté de communes Vienne été Gartempe et la commune de Queaux a pour objet de régler les modalités administratives et financières de la commune de Queaux à la formation sauveteur secouriste du travail qui a eu lieu le 10 septembre 2024.

Une facture et un avis des sommes à payer seront émis après la prestation de formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les modalités de la convention
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 10 DECEMBRE 2024 RELATIF A LA DEFINITION DU CALCUL ANNUEL DU COUT DU SERVICE INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Madame le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 10 décembre 2024.

Ce rapport a pour objet :

- La révision de l'Attribution de Compensation des communes suite à l'instruction des documents d'urbanismes par le service « instruction du droit des sols » de la CCVG des 55 communes membres et la définition du mode de calcul du coût du service.

Madame le Maire donne lecture du rapport et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 10 décembre 2024.

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire présente au conseil une demande de mise en non-valeur émanant du service de gestion comptable concernant un titre émis sur le budget principal de la commune dont le détail figure en pièce jointe.

- Exercice 2012 / 2013 et 2014 : titres pour un montant total de 1 807.08 €, le comptable invoque une combinaison infructueuse d'actes, des PV de perquisition et demande de renseignement

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- REFUSE la mise en non-valeur pour les titres d'un montant total de 1 807.08 € pour les raisons suivantes : c'est une question de principe pour pouvoir poursuivre les époux Corvez. La moitié de la somme due avait déjà été dégrevée en 2014.

PARTIE NON DÉLIBÉRATIVE : QUESTIONS DIVERSES :

****Conventions pour les locations au camping municipal :***

Les conventions de location de chalets, mobilhomes et lodges sont validées par le conseil municipal.

**** Règlement intérieur du camping municipal :***

Le règlement intérieur du camping municipal est adopté par le conseil municipal

****Aliénations des chemins ruraux :***

ALIENATION DES CHEMINS RURAUX 2022

LIEU	ACQUEREURS	GEOMETRE	NOTAIRE	
Chemin rural Les Barbelinges	M. MASSÉ	fait	ROBINEAUD	en cours
Chemin rural Pré de la Vergnée	M. JOYEUX	fait	ROBINEAUD	en cours
Chemin rural à Peussot	M. MASSÉ	non fait	ROBINEAUD	
Chemin communal de la Mondie	M. et Mme CHRISTIAENS	non fait	ROBINEAUD	

ALIENATION DES CHEMINS RURAUX 2023

LIEU	ACQUEREURS	GEOMETRE	NOTAIRE	
Chemin rural de Gaudry à Crochet	M. PINCEMIN	fait	JOUBERT DE LA MOTTE	en cours
Chemin rural La Clie	M. et Mme BERRY	fait	ROBINEAUD	vente faite
Chemin rural La Chaultière	M. et Mme CARTER	fait	ROBINEAUD	En cours

ALIENATION DES CHEMINS RURAUX 2024 : en attente de l'enquete publique en 2025

LIEU	ACQUEREURS	GEOMETRE	NOTAIRE	
Chemin rural La Chatre	M, Grégory MAINFROID	non fait	ROBINEAUD	
Chemin rural La Taupelle	M. et Mme CAEL	fait	ROBINEAUD	
Chemin rural de Mortaigue à la Taupelle	M. et Mme CAEL	non fait		

**Plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire remercie les membres de l'assemblée,
le public présent et lève la séance à 20h00**

Prochain conseil le 17 février 2024